

Mardi 16 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-36

PARTENARIAT ARVIVA

Le mardi 16 juillet 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Richard GALY - Bruno GENZANA - Clémence PARODI
Virginie PIN - Jean-Pierre RICHARD - Michel KELEMENIS - Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Roland MAY
- Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES :

Mme Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Élodie PRESLES a donné sa procuration à Michaël DIAN

ÉTAIENT ABSENTES :

Josy CHAMBON - Adeline DUMON - Chantal EYMELOUD - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le Décret n°2020-689 du 4 juin 2020, et plus particulièrement l'article 7-1, fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade.

VU la délibération n°2022-15 d'Arsud du 2 février 2022 adoptant la mise à jour des tarifs de la Fabrique Formation,

VU la délibération n°2022-57 d'Arsud du 14 décembre 2022 portant sur les partenariats,

VU la délibération n°2023-09 d'Arsud du 15 juin 2023 adoptant le complément des tarifs de la Fabrique Formation,

VU la délibération n°2024-06 d'Arsud du 28 février 2024 adoptant le complément des tarifs de la Fabrique Formation,

VU la délibération n°2024-19 d'Arsud du 19 mars 2024 portant sur le Kit d'accompagnement à la transition écologique,

Considérant :

- Que, dans le cadre de l'opération Transitions en Scènes initiée par la DRAC et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Arsud est missionné pour proposer un kit d'accompagnement à la transition écologique qui s'appuie sur des services de conseils, de formation, et de prestation d'ingénierie,
- Que l'association « Arviva - Arts vivants, Arts durables » regroupe des acteurs du secteur culturel qui s'engagent à changer leurs pratiques et modèles pour un monde durable,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De permettre à Arsud de signer des conventions de partenariat permettant de mettre en place des actions de formations, de conseils et d'accompagnements avec des organismes professionnels et des consultants agissant pour la structuration et le développement des filières culturelles, tout en favorisant la transition écologique,
- Qu'Arsud développe avec Arviva un partenariat pour la formation « Introduction à la transformation écologique du spectacle vivant à destination des dirigeants de structures culturelles » dont Arviva fournira le contenu,
- Que ce partenariat soit défini sur un an renouvelable par tacite reconduction,
- Qu'Arsud et son partenaire (Arviva, ou tout autre partenaire à venir) pourront ainsi coorganiser des modules de formation et/ou ateliers,
- Qu'Arsud prenne en charge l'ingénierie pédagogique, le suivi administratif et l'embauche d'intervenants,
- Que les tarifs appliqués et la rémunération des intervenants seront alignés sur ceux de la Fabrique Formation,
- Qu'Arsud, en tant que producteur délégué, reverse à Arviva 5% des recettes nettes perçues lors de ces modules de formation et/ou ateliers (déduction faites des couts pédagogiques et frais VHR des intervenants),
- D'autoriser Laurent Genre, Directeur général, à signer la convention en annexe.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 juillet 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Bissière". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
013-281300048-20240716-2024-36-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2024